

À Montreuil, le mardi 30 mars 2021

LE MINISTÈRE PUBLIC RECONNAIT IKEA FRANCE, COUPABLE ET RESPONSABLE DE GRAVES DÉLITS !

L'enseigne IKEA France est accusée, ainsi qu'une quinzaine de personnes, d'avoir collecté de manière illégale des données personnelles, de les avoir divulguées et utilisées au détriment de nombreux salariés. Ces agissements avaient, entre autres, pour objectif de trier, dès l'embauche, les salariés, de surveiller et réprimer celles et ceux qui pouvaient gêner, notamment des syndicalistes. Ces délits ont été commis pendant des années, notamment entre 2009 et 2012.

En effet, à l'issue d'une semaine de procédure, le parquet de Versailles, dans les Yvelines, requiert ce mardi 30 mars de six mois à trois ans de prison avec sursis pour plusieurs prévenus, dont des policiers et responsables de chez IKEA.

Ainsi, trois ans de prison, dont deux ans assortis d'un sursis ont été requis, respectivement, pour l'ancien Directeur Général, pour l'ancien Directeur en charge de la sécurité et pour le responsable d'une entreprise de sécurité privée.

Deux millions d'euros d'amende ont été aussi requis contre le géant de l'ameublement IKEA.

La procureure regrette toutefois l'absence de plusieurs responsables de magasins et officiers de police, ayant pourtant participé à la mise en place de ce système de surveillance illégale des salariés.

La CGT se félicite du réquisitoire de la procureure mais déplore que l'ensemble des peines demandées par le ministère public ne soient pas à la hauteur du préjudice subi par les salariés, les élus et les mandatés. Le délibéré devrait être rendu d'ici 2 mois.

Contact presse
Amar LAGHA Secrétaire général Tél : 06 74 29 01 51